

# 100% SANTÉ

## en bref

- L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire Santé Solidaire**.
- Vous bénéficiez désormais d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à **100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé**.
- Vous avez un **large choix d'équipements de qualité**, performants et esthétiques.
- Vous disposez de l'offre 100% santé en disposant auprès de tous les **audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés**.

Retrouvez toutes les informations  
100% Santé sur

[solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante](https://solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante)

#100pourcentsante



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# 100% SANTÉ

Des soins pour tous,  
100% pris en charge



Lunettes de vue  
Prothèses dentaires  
Aides auditives



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SÉCURITÉ SOCIALE



L'Assurance  
Maladie

# 100% SANTÉ

Accéder à des soins de qualité  
100% pris en charge

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, l'ensemble de l'offre 100% Santé est disponible. Les lunettes de vue, les aides auditives et les prothèses dentaires sont désormais 100% remboursées.

## L'offre 100 % Santé, qu'est-ce que c'est ?

Une offre qui vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

## De quoi se compose-t-elle ?

D'un large choix d'équipements performants et esthétiques, pour répondre à tous les besoins.

## Qui peut en bénéficier ?

L'offre 100 % Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable\* ou de la Complémentaire Santé Solidaire. Mais elle n'est pas obligatoire et chacun reste libre de choisir les équipements qu'il souhaite.

## Comment en bénéficier ?

Elle est disponible dans toute la France et auprès de tous les professionnels de santé concernés. Pour en bénéficier, demandez leur conseil et renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé.

\* Concrètement, près de 95 % des contrats sur le marché sont aujourd'hui responsables : en cas de doute, n'hésitez pas à interroger l'organisme complémentaire qui vous couvre. Un contrat est dit responsable notamment lorsqu'il ne fixe pas les cotisations en fonction de l'état de santé des assurés, et qu'il assure une couverture complémentaire minimale (ticket modérateur, forfait journalier illimité...).



Mon offre  
100% Santé,  
c'est quoi ?



100%  
SANTÉ

AUDIO

## Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



100%  
SANTÉ

DENTAIRE

## Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.



100%  
SANTÉ

OPTIQUE

## Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.